

Eléments de correction du travail de groupe n°2
Les jeunes et l'emploi (p.100, manuel Nathan)

- 1) En France en 2005, 4.8% des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont stagiaires ou en contrats aidés. (ce n'est donc pas 4.8% de l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 29 ans, on ne comptabilise pas ici les lycéens et étudiants inactifs mais seulement ceux parmi les 15-29 ans qui sont sur le marché du travail).
- 2) En France en 2005, 63.6% des jeunes actifs de 15 à 29 ans sont en CDI alors que pour l'ensemble des actifs, tous âges confondus, le taux de CDI s'élève à 76.9% (écart de 13.3 points de %). Les jeunes actifs ont donc plus de difficultés à décrocher un emploi durable en CDI. Ces derniers sont en effet les emplois en contrat à durée indéterminée, c'est-à-dire les contrats qui protègent le plus du risque de chômage puisque la fin du contrat n'est pas définie au moment de sa signature. Les CDI ont donc vocation à durer jusqu'à la démission du salarié, ou son licenciement pour faute grave ou raisons économiques (graves difficultés ou faillite de l'entreprise). Dans la mesure où le taux de chômage est relativement élevé en France (voir p. 85) notamment pour les plus jeunes actifs (taux de chômage supérieur à 20% pour les actifs de moins de 20 ans en 2005 contre 8% pour l'ensemble des actifs), et que les jeunes actifs ont relativement moins d'ancienneté sur le marché du travail et moins d'expérience professionnelle, ils ont plus de mal à trouver un emploi et encore plus un emploi stable en CDI. Leur insertion professionnelle est donc moins bonne que celle des actifs plus âgés pour cette triple raison (taux de chômage élevé, moindre ancienneté sur le marché du travail, moindre expérience professionnelle).
- 3) En France en 2005, 9.1% des jeunes actifs de 15 à 29 ans appartiennent à la catégorie des « Cadres et professions intellectuelles supérieures ».
- 4) Question reformulée : Faites au moins une hypothèse pour expliquer le fort % d' »Ouvriers » chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans et le faible % de « Cadres » chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans. En effet, il n'y a que 9.1% de cadres chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans contre 14.7% pour l'ensemble de actifs et inversement, 30.7% d'ouvriers chez les jeunes actifs de 15 à 29 ans contre 23.9% pour l'ensemble des actifs. On retrouve ici la même logique que celle développée dans la question 2. Les jeunes actifs, à cause du taux de chômage élevé (« longue fil d'attente » où les jeunes sont globalement à la fin), de leur moindre ancienneté sur le marché du travail et de leur moindre expérience professionnelle ont des difficultés pour accéder à l'emploi correspondant à leur niveau d'études ou de qualifications. Ils sont pourtant, en moyenne, davantage diplômés que les actifs plus âgés, mais ils ont cependant du mal, en début de carrière professionnelle à accéder aux postes les plus élevés et les plus convoités, c'est-à-dire ceux de la catégorie des « Cadres ». Ils sont donc contraints, s'ils veulent occuper un emploi, d'accepter, de façon au moins transitoire, un déclassement de leur niveau de diplôme/qualification ce qui explique qu'ils sont si nombreux à être dans le groupe des « Ouvriers » mais aussi des « Employés », c'est-à-dire les 2 groupes qui rassemblent les emplois d'exécution peu qualifiés en bas de la hiérarchie et les moins bien rémunérés.
- 5) En France en 2005, la structure des emplois des jeunes actifs est différente de celle de l'ensemble des actifs, principalement sur les aspects suivants : les jeunes actifs sont, en proportion, 3 fois moins nombreux à être indépendants que l'ensemble de la population active (3.1% contre 10.9%) et parmi les jeunes actifs salariés, on trouve 2,5 fois plus d'intérimaires, stagiaires ou contrats aidés, 5 fois plus d'apprentis, 2,3 fois plus de CDD et donc moins de CDI (cf. Q2). Par ailleurs, les jeunes actifs sont sous-représentés dans la catégorie des « Cadres et professions intellectuelles supérieures », « Artisans, commerçants et chefs d'entreprises » et « agriculteurs » (catégories d'indépendants) et sur-représentés dans les catégories « Ouvriers » et « Employés ».
- 6) D'après le document 3, les principales raisons des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail sont :
 - le taux de chômage élevé de l'ensemble des actifs et a fortiori des plus jeunes actifs.
 - la faible ancienneté des jeunes sur le marché du travail (il faut du temps pour trouver l'emploi recherché)
 - pour l'employeur, le coût élevé des jeunes actifs (salaire) face à leur moindre expérience professionnelle
 - le manque de diplômes/qualifications d'une partie des jeunes actifs (les plus jeunes 15-18 ans)

SYNTHESE : Après avoir présenté les grandes caractéristiques de l'emploi des jeunes (§1), vous expliquerez quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail. (§2). La synthèse consiste en SES à réutiliser en les réorganisant les réponses préparatoires sur les documents :

§1 : Questions 5, 1 et 3.

§2 : Questions 2, 4 et 6.